

Compte-rendu de l'entrevue au MESR du 16 Janvier 2009

Société Mathématique de France

17 Février 2009

A la suite de l'envoi aux ministres Valérie Pécresse et Xavier Darcos de la pétition concernant la réforme dite de "mastérisation", nous avons été reçus le 16 janvier 2009 au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche par Bénédicte Durand, conseiller technique sciences humaines, et Thierry Coulhon, conseiller spécial, membres du cabinet de Valérie Pécresse.

Thierry Coulhon nous donne la parole : Stéphane Jandard indique que les quatre membres de la SMF présents représentent en fait les neuf associations de mathématiciens et enseignants de mathématiques qui ont soutenu la pétition et les 2500 signataires individuels. La décision de mettre en ligne une pétition en Octobre 2008 était une réponse aux nombreux responsables dans les départements de mathématiques qui, désespérés devant la difficulté de mettre au point des maquettes, nous disaient envisager un boycott. Un compromis raisonnable consistait en la demande d'un moratoire sérieux permettant une vraie concertation aboutissant à un cahier des charges précis. Le délai venant d'être accordé, d'un mois et demi jusqu'au 15 février, laisse les problèmes inchangés.

Nous rappelons que la SMF est depuis toujours favorable à la "mastérisation" : tout le monde sait depuis 20 ans que la formation des CAPES, PLP et PE est à bac+5, et ceci doit être reconnu. Nous pensons que la "mastérisation" est possible dans le cadre existant, en reconnaissant simplement l'année de PLC2 comme formation diplômante. Par contre, elle nous semble inapplicable et négative dans les conditions proposées. Nous insisterons sur ces deux points tout au long de l'entretien.

La plupart des problèmes soulevés dans la liste de questions discutée par la SMF début Novembre 2008, et qui empêchent la mise au point de maquettes raisonnables, ne nous semblent pas avoir été résolus depuis. Pour remettre à jour cette liste de problèmes, nous avons envoyé un questionnaire aux correspondants locaux de la SMF le 12 Janvier 2009. Leurs réponses, nombreuses, rapides et précises, montrent l'intérêt soulevé par le sujet et l'importance que les mathématiciens y attachent. Elles sont sans ambiguïté : dans les deux tiers au moins des lieux susceptibles de demander des habilitations pour un parcours, une spécialité ou un Master de mathématiques et enseignement, la transmission des maquettes ne se fera pas entre les départements et le ministère. D'après les détails du questionnaire et les commentaires joints aux réponses des correspondants, le problème a été abordé partout, a donné lieu à des réunions et discussions de travail, mais il reste entier, même lorsque le département s'est résolu à transmettre une maquette. La préparation à l'épreuve de connaissance du système éducatif et le volume de la partie disciplinaire du cursus sont en majorité indiqués, mais leur contenu reste flou. On craint une baisse sensible du niveau de mathématiques des concours, y compris pour les professeurs des écoles, consécutive à un appauvrissement des programmes de ces concours. L'épreuve de connaissance du système éducatif, qui n'est de nature ni disciplinaire ni pédagogique, interpelle. Sa préparation incluse dans un Master à volume horaire constant sous-entend de fait une baisse de la formation disciplinaire et pédagogique.

Le problème des stages n'a été résolu nulle part. Les conseillers nous disent leur conviction que le communiqué de presse du 15 Janvier 2009 répond à ce problème. Nous leur rappelons que les PLC2 ont actuellement de l'ordre de 250 heures de stage en pratique accompagnée et surtout en responsabilité.

Ils répondent qu'il ne peut être question d'en arriver là puisque seuls les reçus au CAPES étaient alors concernés et que ce n'est plus le cas.

Nous y ajoutons des témoignages sur l'inquiétude des étudiants cette année, manifeste à tous les niveaux, depuis la Licence où ils disent hésiter nettement à entamer un tel Master, jusqu'en M1, préparation au CAPES et à l'agrégation.

Thierry Coulhon rend hommage au côté concret, cohérent et articulé de la pétition, de la liste de questions et du courrier adressés par les mathématiciens.

Après les décisions prises et les turbulences créées par les problèmes idéologiques de fond sur la mastérisation, il est plus que temps de s'occuper des problèmes concrets soulevés par sa mise en oeuvre. Il rappelle que le MESR est impliqué dans les problèmes de formation mais que le MEN est impliqué comme employeur. Il précise que la mastérisation est naturelle et ne peut qu'être bénéfique à long terme. Il espère que tout le monde est d'accord avec la charte de Septembre 2008. Il admet que le calendrier est très serré. Il précise qu'un moratoire impliquerait de proposer aux étudiants pendant la phase de transition deux offres de formation en parallèle pour passer les concours, l'une courte en un an et l'autre longue en deux ans, ce qui ne lui semble pas viable. Il espère que le communiqué de la veille constitue un engagement social fort envers les étudiants. Il précise que le temps où la formation et les concours étaient fixés une fois pour toutes est révolu, et que l'on rentre dans un mode itératif plus souple.

La discussion s'engage ensuite entre les six participants, d'abord sur le Communiqué de presse de la veille.

Les conseillers espèrent que le problème de la transition est résolu par le point 1) du communiqué. Cela ne nous semble pas clair. Il ressort d'une discussion assez longue que tous les étudiants présents aux écrits des concours 2009 pourront se présenter aux concours 2010. Que l'on espère que les cas particuliers seront traités dans le meilleur sens possible par les universités pour permettre aux étudiants concernés de suivre un M2 préparant aux concours (éventuellement en auditeurs libres).

En réponse à notre question, les conseillers précisent que la session 2010 aura lieu en février 2010, avec résultats d'admissibilité dès que possible et oraux en juin-juillet 2010. Les inquiétudes que nous évoquons sur le nombre de postes à la session 2010, provoquées par le nombre de postes de CAPES 2009 exactement égal au nombre de postes 2008, n'ont pas lieu d'être : le MEN fera raisonnablement tout pour que cette première session soit un succès. Le nombre de reçus 2010 entrant en fonction en Septembre 2010 à temps plein en même temps que les reçus 2009 ayant fait un stage en 2009-2010 ne leur semble pas un problème.

Les conseillers précisent que la mise au point des stages, depuis le stage en observation jusqu'au stage en responsabilité, est un point ouvert : les deux ministères attendent et sont très intéressés par les discussions qui peuvent avoir lieu localement. Le nombre de 40.000 stages mentionné dans le point 3) du Communiqué nous semble peu élevé au vu des 100.000 présents aux concours en 2008 et nous insistons sur ce point. Les conseillers assurent qu'il y aura autant de stages offerts que nécessaire et que les tuteurs seront rémunérés par le MEN.

Nous signalons le problème social essentiel que constitue le retard d'un an au recrutement, dont nous craignons qu'il n'accroisse le handicap par rapport aux études similaires (professions médicales, écoles d'ingénieur) et la chute des effectifs dès la première année : les futurs enseignants ne seront plus payés pendant l'année de M2, et perdront donc environ 15.000 euros. Les conseillers objectent que la perte sera compensée par la revalorisation des salaires, qu'il y aura des bourses, et que le stage sera rémunéré. Nous répondons qu'il est question d'une revalorisation du début de carrière, que les montants en question risquent d'être très faibles, et ne compenseront pas la perte subie à un moment critique.

Nous demandons des précisions sur le point 4) du communiqué sur la commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres et sur son rôle. Les conseillers nous répondent que son noyau sera la commission du recteur Marois créée en 2006 sur le suivi de l'arrêté de 2006 concernant les PE, et que sa composition devra en être étoffée, notamment en y incluant des étudiants et des enseignants-chercheurs.

Ils insistent sur l'importance du suivi de la mise en oeuvre de cette réforme, qui ne doit pas être figée au premier jour.

Des points qui ne figurent pas dans le Communiqué sont également abordés.

Nous soulignons l'incompatibilité du cahier de charges pour l'étudiant entre travail effectif de recherche, préparation au concours, et stage long en établissement. Les conseillers sont très surpris de notre interprétation de la charte. Pour eux, le contact avec la recherche qui y est mentionné sous-entend seulement un contact avec des enseignants-chercheurs membres de l'équipe pédagogique, en aucun cas une pratique de la recherche sous quelque forme que ce soit. Il est évident pour eux que le mémoire de M2 sera un rapport sur le stage long du deuxième semestre.

Les conseillers nous disent qu'ils apprécieraient une implication plus grande des enseignants-chercheurs de mathématiques dans la mise en oeuvre de la réforme pour les PE. Nous insistons sur le calendrier, tellement serré que nous ne pouvons déjà pas construire des maquettes cohérentes pour le CAPES et l'agrégation, et sur le fait qu'un délai serait indispensable pour mettre en oeuvre cette implication supplémentaire.

Nous posons des questions sur l'agrégation. Les conseillers sont affirmatifs, elle ne changera pas. Nous regrettons qu'il semble alors impossible de préparer simultanément l'agrégation et le CAPES. Nous insistons sur ces pratiques usuelles et raisonnables, en mathématiques en tout cas. Ils nous répondent que ce genre d'arrangement n'a jamais été souhaitable, qu'il est préférable qu'il ne soit plus possible et que les étudiants se détermineront à leur entrée en Master, les flux s'équilibrant entre Master recherche, agrégation et CAPES. Nous signalons que l'idée que la préparation de l'agrégation devienne de fait une sixième année de formation est sous-jacente. Nous exprimons nos craintes pour la survie des préparations à l'agrégation en dehors des grands centres, et sur les conséquences probables sur les flux d'étudiants dès la Licence, par la disparition de l'« vitrine » attractif de l'agrégation dans les petits centres.

Nous exprimons à nouveau nos doutes sur l'épreuve de connaissance du système éducatif et sur l'absence de programme disciplinaire. Les conseillers nous répondent que les épreuves du concours ne doivent pas influencer directement les programmes des Masters, que l'inverse est envisageable et serait même recommandé, que précisément ces Masters conduiront à un diplôme, et ne doivent plus être seulement une préparation à des concours. Nous exprimons la responsabilité accrue devant laquelle se trouvent ainsi placés les universitaires et leurs craintes sur les débouchés de ces Masters. Les conseillers nous parlent de débouchés dans la formation d'adultes en entreprise. La définition des Masters professionnels en mathématiques nous semblait claire jusque là, la formation était sélective, mais le taux de réussite important ainsi que le taux d'insertion dans la vie professionnelle ensuite. Nous regrettons vivement que le diplôme envisagé ne réponde vraisemblablement plus à ces critères.

La réunion ayant déjà duré deux heures, nous concluons brièvement sur la formation continue. Nos interlocuteurs se disent persuadés qu'elle sera une priorité du MEN dans l'avenir.

Stephane Jardin, Président de la SMF

Michel Granger, vice-président chargé des questions d'enseignement de la SMF

Valérie Girardin, membre du conseil d'administration et de la commission enseignement de la SMF

Pierre Arnoux, membre de la commission enseignement de la SMF